

OFFICE DU TOURISME HAUT BUGEY
COMITE DE DIRECTION N°28 – 18 JANVIER 2023

Délibération 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 23 NOVEMBRE 2023

Date convocation : 22 Décembre 2022

Présents : M. Philippe Emin, Mme Arlette Berger, M. Xavier Buquet, M. Jacques Dhrouin, Gaele Murgue, M. Renaud Donzel, Thibaut Paulien

Le quorum étant atteint, le comité de direction peut valablement délibérer

Le 18 Janvier 2023 à 18h00 le Comité de Direction s'est réuni au siège de l'office de tourisme à Nantua.

Nombre de présents : 6 Votants : 6

Exposé

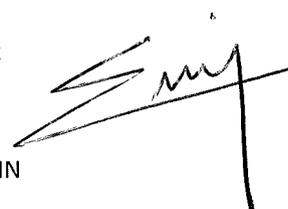
Le procès-verbal du comité de direction est transmis en même temps que la note de synthèse préparatoire.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction décide, à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du comité de direction du 23 Novembre 2022

Le Président

Philippe EMIN



Délibération certifiée exécutoire :

- Par sa présentation en préfecture le :
- Par sa publication en date du :



Délibération 2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Date convocation : 22 Décembre 2022

Présents : M. Philippe Emin, Mme Arlette Berger, M. Xavier Buquet, M. Jacques Dhrouin, Gaelle Murgue, M. Renaud Donzel, Thibaut Paulien

Le quorum étant atteint, le comité de direction peut valablement délibérer

Le 18 Janvier 2023 à 18h00 le Comité de Direction s'est réuni au siège de l'office de tourisme à Nantua.

Nombre de présents : 6 Votants : 6

Exposé

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants leurs groupements et de leurs établissements publics, et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le contenu du rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

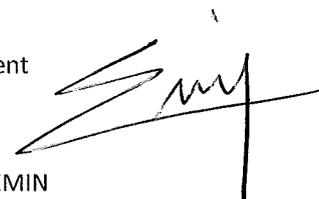
Il a été transmis en même temps que la note de synthèse

Après en avoir délibéré, le comité de Direction DECIDE, à l'unanimité :

- D'acter le débat d'orientation budgétaire

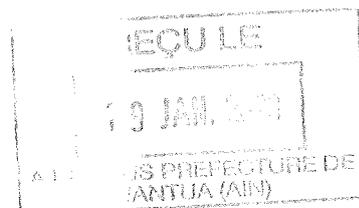
Le Président

Philippe EMIN



Délibération certifiée exécutoire :

- Par sa présentation en préfecture le :
- Par sa publication en date du :



Délibération 3 - ENGAGEMENT DE DEPENSES SUR LE BUDGETS 2023

Présents : M. Philippe Emin, Mme Arlette Berger, M. Xavier Buquet, M. Jacques Dhrouin, Gaele Murgue, M. Renaud Donzel, Thibaut Paulien

Le quorum étant atteint, le comité de direction peut valablement délibérer

Le 18 Janvier 2023 à 18h00 le Comité de Direction s'est réuni au siège de l'office de tourisme à Nantua.

Nombre de présents : 6 Votants : 6

Exposé

En l'attente du vote du budget 2023 l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, conformément à l'article L1612-1 du CGCT .

Il est proposé d'autoriser l'ordonnateur à engager les dépenses suivantes :

- compte 2183 : borne satisfaction pour un montant de 1980 € TTC

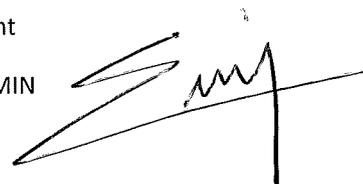
Après en avoir délibéré, le Comité de direction décide, à l'unanimité

- d'autoriser l'ordonnateur à engager les dépenses suivantes avant le vote du budget primitif 2023 :

- compte 2183 : borne satisfaction pour un montant de 1980 € TTC

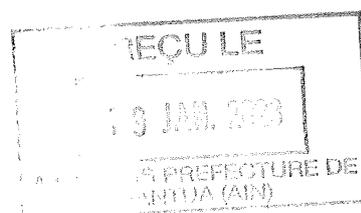
Le Président

Philippe EMIN



Délibération certifiée exécutoire :

- Par sa présentation en préfecture le :
- Par sa publication en date du :



Délibération 4 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Présents : M. Philippe Emin, Mme Arlette Berger, M. Xavier Buquet, M. Jacques Dhrouin, Gaëlle Murgue, M. Renaud Donzel, Thibaut Paulien

Le quorum étant atteint, le comité de direction peut valablement délibérer

Le 18 Janvier 2023 à 18h00 le Comité de Direction s'est réuni au siège de l'office de tourisme à Nantua.

Nombre de présents : 6 Votants : 6

Exposé

L'office de tourisme a acquis 2 triporteurs en 2022.

Ceux-ci ont bénéficiés d'une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 6 605 €.

Il est nécessaire d'amortir ces subventions sur une durée égale à la durée d'amortissement du bien c'est-à-dire 5 ans

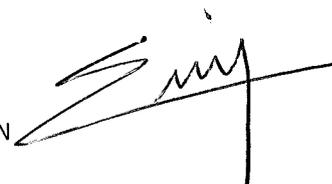
Il est à noter que cela représente une dépense d'investissement qui se traduit par une recette de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le comité de Direction DECIDE:

- De voter l'amortissement de la subvention pour les triporteurs sur une durée de 5 ans

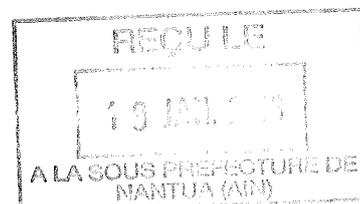
Le Président

Philippe EMIN



Délibération certifiée exécutoire :

- Par sa présentation en préfecture le :
- Par sa publication en date du :



Délibération 5 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Présents : M. Philippe Emin, Mme Arlette Berger, M. Xavier Buquet, M. Jacques Dhrouin, Gaele Murgue, M. Renaud Donzel, Thibaut Paulien

Le quorum étant atteint, le comité de direction peut valablement délibérer

Le 18 Janvier 2023 à 18h00 le Comité de Direction s'est réuni au siège de l'office de tourisme à Nantua.

Nombre de présents : 6 Votants : 6

Exposé

Il est proposé le tableau des effectifs suivants :

Tableau des effectifs Haut-Bugey Tourisme 2023

Poste	Echelon CCN N°3175	Effec- tif	Type contrat
Direction	/	1	CDD temps plein
Promotion et communica- tion	2.4	1	CDI temps plein
Responsable accueil &Commercialisation	2.3 ou 2.4	1	CDI temps plein
Lien aux Hébergeurs	2.3	1	CDI temps plein
E-tourisme	2.3	1	CDI temps plein
Secrétariat comptabilité	2.1	1	CDI 90%
Conseiller en séjour Oyon- nax	1.1	1	CDI temps plein
Conseiller en séjour Pla- teau d'Hauteville	1.1 ou 1.2	1	CDI temps plein
Adjointe de direction	2.1	1	CDD un an 50%
Conseiller en séjour et événementiel/ Nantua	1.3	1	CDI temps plein
Saisonniers	1.1	1 à 2	CDD maximum 3 mois
Apprenti chargé web et communication		1	CDD 1 ans 65 % SMIC
Apprenti chargé web et communication		1	CDD 2 ans 80 % Smic
Apprenti conseiller en sé- jour Nantua		1	CDD 2 ans 65 % SMIC

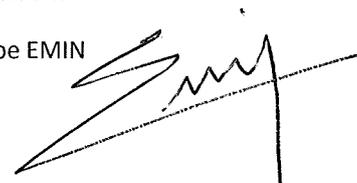
OFFICE DU TOURISME HAUT BUGEY
COMITE DE DIRECTION N°28 – 18 JANVIER 2023

Après en avoir délibéré, le Comité de direction décide, à l'unanimité de

- Valider le présent tableau des effectifs

Le Président

Philippe EMIN



Délibération certifiée exécutoire :

- Par sa présentation en préfecture le :
- Par sa publication en date du :

